tant l'amendement lui-même, que l'hon. membre propose que les membres de cette chambre pour le Canada et pour les provinces maritimes, auront une origine différente ou, si l'on peut s'exprimer ainsi, une lignée différente, —qu'ils seront élus par le peuple ici, et nommés par la couronne dans les provinces d'en-bas. Je pense que, quelque soit la manière dont les membres de cette chambre seront choisis, il est très désirable que le système soit uniforme. D'apres le plan de l'hon. membre, nous aurions un tiers des membres des provinces d'enbas qui représenteraient la couronne, et deux tiers des provinces supérieures qui représenteraient le peuple, ce qui serait une curieuse anomalie que nous devons, je crois, chercher à éviter. L'on peut me répondre que le conseil actuel est constitué précisément de cette manière; mais il faut se rappeler que les membres à vie ne sont pas les représentants d'aucune section particulière de la province, mais qu'ils ont été choisis indistinctement dans toutes les parties du Canada. Le projet actuel n'est pas de nature à produire de conflits de section à section comme le projet de mon hon. ami, et, à part cela, les siéges des membres à vie du conseil législatif actuel ne doivent pas être remplis lorsqu'ils seront devenus vacants pour quelque cause que ce soit. Je pense que le plan de mon hon. ami est celui qui offre le plus d'objection de tous. L'hon. membre pour Niagara (M. CURRIE) nous a donné avis qu'il se propose de faire une motion à cette chambre, afin que cette question soit différée jusqu'à ce qu'il y ait eu un appel au peuple.

L'Hon. M. CURRIE.—L'hon. monsieur se trompe: je n'ai donné auoun avis d'une

pareille motion.

L'Hon. M. McCREA.—Quel avis avesvous donné?

L'HON. M. CURRIE.—Lisez-le, et vous le saures.

L'HON. M. McCREA.—Voulez-vous me le donner, afin que je voie ce que c'est?

(L'Hon. M. CURRIE passe son avis à l'hon. M. McCrea.)

L'Hon. M. MoUREA.—Ah! le voici!— Il se lit comme suit:—

"Que sur une question d'une aussi grande importance que celle de la confédération projetée du Canada et de certaines autres colonies anglaises, cette chambre se refuse à assumer la responsabilité de consentir à une mesure qui renferme tant de graves intérêts, sans que l'opinion publi-

que ait l'occasion de se manifester d'une manière plus solennelle."

Comment l'hon, monsieur s'y prendra-t-il pour obtenir cette manifestation de l'opinion publique, si ce n'est par une dissolution de l'autre chambre et de nouvelles élections ? L'hon, membre ne voudra certainement pas s'abriter contre les conséquences légitimes de sa résolution derrière sa phraséologie technique. Il est certainement de mauvais goût pour un hon, membre de cette chambre de proposer une dissolution du parlement et d'envoyer les membres de la chambre d'assemblée devant leurs commettants pour subir les ennuis et les frais d'une élection, pendant que nous pouvons rester sur nos siéges les bras croisés et regarder tranquillement faire les choses. Quant au véritable état de l'opinion publique sur cette importante question en cette province, il sera temps d'en parler lorsque mon hon. ami présentera sa motion. Si notre position politique exigeait un remède, je crois que cette union nous en offre une excellente occasion; mais je ne veux pas dire que nos exigences politiques seules doivent nous faire rechercher cette union. Nous devons régler nos difficultés politiques; mais cette raison et beaucoup d'autres semblent conspirer en faveur de cette union. L'imminence de la guerre avec les Etats-Unis, la certitude de l'abrogation du traité de réciprocité, le danger de l'embargo, l'occasion de la conférence de Charlottetown, et la nécessité de la construction du chemin de fer intercolonial. sont des raisons qui tendent toutes à cette Mais la dépense est l'épouconfédération. vantail des adversaires du projet. Si nous voulons servir les grands intérêts sociaux et politiques du pays, si nous voulons enraciner profondément dans le cœur du peuple les fondements d'une grande nationalité, comme la dit mon hon. ami pour Wellington, la question financière du projet devient une considération secondaire. Aujourd'hui la balance des avantages peut être contre nous, demain elle peut être en notre faveur. Qui peut dire, lorsque le chemin de fer sera construit, et lorsque par l'union nous aurons fait naître de nouvelles entreprises et de nouvelles énergies, et que nous aurons développé toutes les ressources des provinces de l'Est, de quel côté penchera la balance financière? Je ne puis mieux terminer mes remarques qu'en disant que si l'union de toutes ces provinces eut existé de fait comme elle existait à l'état latent dans l'esprit des